



SUBVENTION AUX PIONNIERS (SERVICES PUBLICS) 2023

Renseignements à l'intention des personnes âgées, des Aînés et des prestataires de services du Yukon

La **subvention aux pionniers (services publics)** vise à aider les personnes âgées et les Aînés du Yukon à assumer les coûts de chauffage de leur logement en hiver. Une indemnité fondée sur le revenu a été mise en place en 2015; les bénéficiaires à faibles revenus recevront l'intégralité de la subvention alors que ceux qui ont des revenus plus élevés toucheront un montant réduit.

Près de 25 % des versements de la subvention aux pionniers (services publics) sont effectués en retard en raison de demandes incomplètes. Si votre demande est incomplète, nous ne pouvons pas la traiter et nous avons l'obligation de vous la renvoyer. Veuillez donc vous assurer de bien la remplir pour qu'elle soit traitée immédiatement.

Le montant maximal de la subvention aux pionniers (services publics) pour 2023 s'élèvera à 1 253,56 \$ pour les personnes qui résident à l'intérieur des limites de Whitehorse et à 1 337,48 \$ pour les autres. Puisque le montant dépend du revenu, de l'état matrimonial et du lieu de résidence, il varie d'une personne à l'autre.

Vous trouverez dans la présente trousse :

- une foire aux questions;
- un formulaire de demande de subvention aux pionniers (services publics);
- un formulaire de consentement à la communication de renseignements pour les personnes qui autorisent l'Agence du revenu du Canada à nous transmettre directement leur avis de cotisation;
- un certificat de location à l'intention des personnes âgées qui louent un logement.

Vous recevrez votre subvention par chèque, par la poste. Si vous voulez qu'elle soit déposée directement dans votre compte bancaire, contactez-nous au numéro ci-dessous.

Tous les documents relatifs à la subvention aux pionniers (services publics) sont disponibles en ligne à l'adresse yukon.ca/fr/subvention-pionniers. Vous y trouverez également une calculatrice qui vous permettra d'obtenir une estimation du montant auquel vous avez droit.

Pour en savoir plus sur la subvention aux pionniers, appelez la **ligne d'assistance (du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h) au 867-667-5674 ou au 1-800-661-0408, poste 5674 (appel gratuit)**.